

YUKON

CANADA

ORDER-IN-COUNCIL 2018/167

PLACER MINING ACT
and
QUARTZ MINING ACT

Pursuant to the *Placer Mining Act* and the *Quartz Mining Act*, the Commissioner in Executive Council orders

1 In section 3 of the Order Prohibiting Entry on Certain Lands in Yukon (Ddhaw Ghro Habitat Protection Area), the expression “, at any time in the period that begins on September 1, 2011 and that ends on August 31, 2019,” is repealed.

Dated at Whitehorse, Yukon,
September 18, 2018.

YUKON

CANADA

DÉCRET 2018/ 167

LOI SUR L'EXTRACTION DE L'OR
et
LOI SUR L'EXTRACTION DU QUARTZ

La commissaire en conseil exécutif, conformément à la *Loi sur l'extraction de l'or* et la *Loi sur l'extraction du quartz*, décrète :

1 L'article 3 du Décret interdisant l'accès à certaines terres du Yukon (Habitat protégé de Ddhaw Ghro) est modifié en remplaçant l'expression « Du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2019, il » par l'expression « Il ».

Fait à Whitehorse, au Yukon,
le 18 septembre 2018.



Commissioner of Yukon/Commissaire du Yukon